

Des fermes et des nouvelles

En cet hiver froid et ensoleillé...



Nouvelle saison, nouvelle parution. Dans cette lettre, nous parlerons encore du réveil, matinal et nocturne...

Et aussi des semences, du brevetage du vivant...

Bon voyage en paysannerie!

Avec à la lèvres un doux chant

Réponse des « blogueurs » à la question:

Qu'est-ce qui te fait te lever le matin?

• « *Quand je me lève tôt pour aller faire des photos sur une ferme, je me demande toujours ce que va m'apporter cette nouvelle journée de prises de vue.* Je ne sais jamais ce que je vais photographier et c'est ce qui m'intéresse. J'ai souvent une idée puisque les paysans m'ont annoncé ce qu'ils allaient faire... Mais ce qui est passionnant, c'est que les urgences peuvent changer et qu'on ne sait pas si on va assister à une mise bas ou à un travail imprévu qui s'est greffé à cause du temps, par exemple. Quand j'ai un peu de mal à me lever, je me dis aussi que j'ai la chance d'assister à tout ça et de pouvoir faire un travail de mémoire autour de ces lieux, de ces gens.

Et que ça vaut le coup de mettre le nez dehors! »

(Sandra-Vanessa Liégeois, photographe, Molineuf)



• « *Dans mon cas, question délicate, puisque je ne suis pas un lève-tôt...* Ça serait plutôt « *Qu'est-ce qui me pousse à veiller tard la nuit?* »... D'une manière générale, si je me lève pour me mettre à ma table à dessin, ça sera pour m'affranchir de mes illustrations « de commande », qui ne me déplaisent pas forcément, mais qui ne sont pas un travail personnel. Paul Morand disait: « *Je n'aime pas écrire, j'aime avoir écrit.* » Voilà pourquoi je me lève le matin: pour, le plus tôt possible, être débarrassé des dessins obligatoires et avoir toute la soirée, toute la nuit, pour dessiner ce que j'ai dans la tête, « *ce qui m'habite et qui m'obsède.* »... (Je cite exprès Aragon parce que je n'assume pas vraiment le fait d'avoir fait référence à un collaborateur de Vichy juste avant!) » (Boutanox, auteur-illustrateur, Paris)





*Cette rubrique vise à traiter de sujets qui fâchent ou interrogent. Sa seule prétention est de donner des pistes. Les sujets traités sont parfois « en retard » par rapport à l'actualité brûlante du monde agricole, il s'agit d'aborder des thèmes galvaudés par les médias et somme toute assez mystérieux pour le grand public...**

Récolter ce que l'on a semé ?

Qu'est-ce que la « loi sur les semences de ferme », adoptée le 8 décembre 2011 à l'Assemblée Nationale ? *Ce texte renforce la législation sur la propriété intellectuelle adaptée à la certification du végétal. Les plantes seraient donc à quelqu'un et pas à tout le monde ?*

Les paysans qui ressèment une partie de leur récolte à la campagne suivante sont des fraudeurs, seules 21 espèces peuvent être ressemées, contre rétribution aux semenciers. Ceux qui sont considérés comme des contrefacteurs sont cultivateurs : arboriculteurs, céréaliers, maraîchers, vigneron... Ils pourraient voir saisies leurs récoltes et risquent de lourdes amendes. Évidemment cela permet de taxer l'utilisation de semences que les paysans continuent à produire sans payer.

La loi a officiellement pour objet de donner un statut légal aux semences de ferme. Pour quoi faire ? Les dérives que son application entraîneraient sont nombreuses – à commencer par l'appauvrissement des semences paysannes et fermières, si les agriculteurs se contentaient d'utiliser des semences certifiées. Pourquoi vouloir breveter le vivant ? De quel droit déterminerait-on que les paysans doivent utiliser une variété qui n'est pas forcément adaptée à leur sol, à leurs pratiques, à leur terroir ?



© Boutanox

Après quelques années d'utilisation, les semences évoluent naturellement et s'adaptent. Les agriculteurs peuvent en sélectionner les caractères, correspondant à leur mode de culture ou aux conditions climatiques de leur territoire. Les semences hybrides, c'est-à-dire la majorité des semences proposées à la vente, doivent être rachetées tous les ans. Les ressemer entraîne bien souvent à terme une chute des rendements.

On peut dès lors se demander quels intérêts cette loi sert-elle, à part ceux des lobbies financiers et agrochimiques qui vendent les dites semences et la batterie de produits nécessaires à leur survie ? *Depuis 10000 ans, l'être humain réutilise graines, bulbes, boutures, tubercules... C'est ce qui permet le développement et le maintien d'une richesse de cultures et d'espèces cultivées. Quelles richesses apporte une telle loi qui met hors-la-loi des cultivateurs reproduisant des gestes millénaires et travaillant à la diversité du vivant ?*

*** Pour en savoir plus, vous pouvez lire aussi :**

. www.senat.fr/dossier-legislatif/pp109-720.html

. <http://www.semencespaysannes.org/bdf/bip/fiche-bip-181.html>



Semer ce que l'on a récolté!

«En tant que professionnels, on n'aurait pas forcément le droit d'utiliser des variétés « amateur ».

Il y a les graines qu'on achète à un semencier mais on peut aussi prendre des plants à quelqu'un qui fait déjà ses graines depuis Mathusalem, avant les apôtres... Et là, on peut refaire nos graines ensuite, mais on est hors-la-loi.

On peut développer nos graines avec des lignées « pures », c'est-à-dire des graines qu'on va pouvoir reproduire pendant 5 ans, 10 ans... Il y a des « anciens » qui reproduisent leurs graines de tomates des dizaines d'années... Pour que ce soit stable, on peut créer nous-mêmes nos variétés.

Dans les catalogues des semenciers, il y a écrit variété F1 pour les hybrides et variété A pour « amateur ». Par exemple pour les aubergines, les poivrons de cette année, on a récupéré des graines...



Les légumes de la ferme du Petit-Pont,
Marché de Montoire-sur-le-Loir (41) - © S-V. Liégeois

Et l'année prochaine, elles seront habituées à notre climat, à nos terres. On est dans des terres lourdes et froides, argileuses avec une saison d'été courte.

On peut toujours dépendre des semenciers, mais ça ne correspond pas à notre mode de production, étant donné que la sélection est faite sur des critères qui ne correspondent ni à nos terres, ni à notre façon de travailler. Par exemple, les semences peuvent être sélectionnées pour des terres sableuses, alors que les nôtres sont argileuses. Elles demandent beaucoup d'eau et d'engrais chimiques, alors que nous n'en utilisons pas du tout... Ça fait vendre de l'engrais et on n'économise pas d'eau.

C'est basé uniquement sur des valeurs de rendement, pas sur des valeurs nutritionnelles ou gustatives. »

(Julien Porcq et Anthony Sol, maraîchers à la ferme du Petit-Pont, Azé, Loir-et-Cher)



Récolte des choux par David Bisson,
Ferme du Petit-Pont, Azé (41) - © S-V. Liégeois

À bientôt...